
COMPTE RENDU

Participation citoyenne – Espaces publics – Atelier « Décryptage »

Mercredi 03 février 2021, 18h30 – Zoom

Intervenants :

Romuald LEGAND, Directeur des espaces publics, SOLIDEO

Henri SPECHT, Directeur du Village des athlètes, SOLIDEO

Kristen LECORGNE, Chef de projet participation citoyenne et communication, SOLIDEO

Animatrice :

Coline GREGOIRE, Animation-modératrice, Agence Sennse

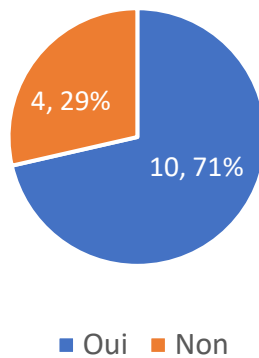
Introduction

La rencontre est ouverte par l'animatrice Sennse, qui en précise les modalités de participation (temps de présentation/d'échange) et le déroulé.

1. Le Village des athlètes
2. La participation citoyenne
3. Les espaces publics
4. Comment penser les espaces publics du Village des athlètes ?
5. Les ambitions de la conception des espaces publics du Village
6. Les futures voiries
7. Les grands espaces publics
8. Temps d'échanges

Dans un premier temps, deux activités sont réalisées avec l'outil Beekast.

Avez-vous déjà participé à nos précédents temps d'échange et de rencontres ?



Comment avez-vous été informé de l'organisation de cet atelier ?

	Propositions	Taux de réponse
1	Réseaux sociaux	38 % (5 réponses)
2	Site internet projet	31 % (4 réponses)
3	Affichage sur site	8 % (1 réponse)
4	Info en boîte aux lettres	8 % (1 réponse)
5	Relais collectivités	15 % (2 réponses)
6	Autre	23 % (3 réponses)

Le Village des athlètes

Henri SPECHT présente le Village des athlètes et son utilisation pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils auront lieu du 28 août au 8 septembre 2024 et sont organisés par Paris 2024. Environ 14 000 athlètes et accompagnants seront logés dans le Village des athlètes. Celui-ci est situé sur les communes de Saint-Ouen-sur-Seine, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis et sera connecté à la future gare du Grand Paris Express. La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) est maître d'ouvrage de la partie du Village située à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine.

Henri SPECHT présente les grandes ambitions qui ont guidé l'aménagement et la programmation du Village des athlètes. Il indique que la Seine a une place importante au cœur du Village puisqu'elle le traverse de part et d'autre. Les berges sont réfléchies pour reconnecter le fleuve avec le quartier et des terrasses permettront de niveler les espaces publics. Le mail Finot et l'Allée de Seine sont deux espaces publics majeurs qui font le lien avec les Berges de Seine. Ces dernières seront accessibles aux piétons et cyclistes. Les éléments qui constituent le patrimoine urbain du futur Village des athlètes sont intégrés dans le projet, notamment la Halle Maxwell, la Cité du Cinéma, etc. En phase Héritage, ce quartier offrira des logements, des locaux d'activité économique, des commerces et services en rez-de-chaussée, deux groupes scolaires et deux crèches, deux cabinets médicaux sur les communes de Saint-Ouen-sur-Seine et Saint-Denis et une base projetée de police.

La participation citoyenne

Kristen LECORGNE introduit la nouvelle phase de participation citoyenne des espaces publics menée avec les collectivités et les habitants. La SOLIDEO souhaite échanger avec les habitants sur les futurs usages dans les espaces publics. Le Mail Finot et les berges de Seine sont des espaces publics qui feront l'objet de discussions dès 2021 et le parc Ampère et la place des Athlètes dès 2022.

Cette phase de participation citoyenne se découpe en 4 temps :

Ateliers thématiques

- Atelier 1 – Introduction et décryptage « Espaces publics » – **3 février 2021**
- Atelier 2 – Focus sur la place Ampère, le Mail Finot et les Côteaux – **10 mars 2021**
- Atelier 3 – Focus sur les Berges de Seine – **14 avril 2021**

Réunion de restitution

- Réunion bilan de la phase de participation sur les espaces publics permettant de faire le point sur les propositions des habitants retenues – **Mai 2021**

La SOLIDEO établira un bilan de la participation citoyenne sur la base des avis et propositions recueillis durant les échanges. Ce bilan alimentera la reprise des études sur les espaces publics.

Une activité Beekast est proposée aux participants pour établir leur propre définition des espaces publics.

Qu'est-ce que le terme « espaces publics » vous évoque ?



Les espaces publics

Romuald LEGAND définit l'espace public comme un lieu favorisant les connexions entre des territoires et créant du lien social. Il rappelle que les espaces publics qui font l'objet de cette phase de participation citoyenne se situent sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-Sur-Seine.

Romuald LEGAND explique la temporalité de la livraison des espaces publics :

- Certains seront livrés dans leurs « formes » définitives dès 2024 et feront l'objet d'une occupation temporaire pendant les Jeux ;
- Et d'autres dont l'aménagement provisoire pendant les Jeux diffère fortement de l'usage définitif pour l'héritage : ils connaîtront alors une évolution importante après les Jeux.

Tout d'abord, le Mail Finot (objet du deuxième atelier) sera livré dans sa forme définitive pour les Jeux. Il sera le prolongement du Boulevard Finot, actuellement ouvert à la circulation dans un seul sens et se connectera avec les berges de Seine. Concernant les berges de Seine (objet du troisième atelier), celles-ci sont difficiles d'accès aujourd'hui et n'incitent pas à la promenade, l'objectif du projet est d'en faire un lieu de destination et de vie pour les habitants. Puis, la place des Athlètes sera un lieu de rencontre pour les athlètes et accompagnants pendant les Jeux et fera le lien avec L'Île-Saint-Denis grâce à la passerelle des mobilités douces. Enfin, le parc Ampère va connaître deux configurations : pendant les Jeux il servira de gare routière puis en phase Héritage il deviendra un véritable parc dédié au sport et à la détente. Ces deux espaces publics feront l'objet ultérieurement d'une participation citoyenne.

Les ambitions de la conception des espaces publics du Village

Romuald LEGAND présente les ambitions de conception des espaces publics de la SOLIDEO. Ils reposent sur quatre leviers : la biodiversité, le bioclimatisme, la réduction du bilan carbone et l'accessibilité universelle.

La volonté de la SOLIDEO est de redonner une place centrale au végétal dans le Village des athlètes. Les essences seront locales, adaptées au changement climatique et favoriseront le développement de la biodiversité. Les espaces publics doivent être pensés pour favoriser le bioclimatisme. Ils s'implanteront comme des îlots de fraîcheur, limitant la température ressentie dans l'espace public. Les sols seront perméables et permettront l'évaporation d'eau pendant les périodes de forte chaleur. Enfin, des teintes claires seront favorisées lors du choix des matériaux de sols. La réduction du bilan carbone est le troisième levier. La SOLIDEO, en accord avec les accords de la COP21, s'est fixée un objectif de réduction de 50% des émissions de carbone des chantiers. Cela passe par la fabrication des matériaux, leur mise en œuvre, leur exploitation et finalement leur recyclage. De plus, les bâtiments ont été déconstruits pour permettre le réemploi des matériaux. En 2020, le transport fluvial a permis d'évacuer 125 000 tonnes de déblais par barges. Enfin, la conception universelle est le dernier levier. La SOLIDEO souhaite aller au-delà des normes actuelles pour créer des espaces 100% accessibles à tous. Pour cela, un travail sera réalisé sur la qualité des déplacements ainsi que la capacité de se repérer dans les espaces publics.

Les voiries

Romuald LEGAND introduit le sujet des voiries du Village des athlètes. Elles s'articulent autour de plusieurs axes. Tout d'abord deux axes sont parallèles à la Seine : la RD1 le long de la Seine et la rue Saint-Denis, qui se prolonge par la rue Ampère. Ces deux axes existants seront requalifiés. Les principales réflexions de la SOLIDEO se concentrent autour des rues perpendiculaires à la Seine pour faire le lien avec le fleuve. Précédemment, seule la rue Nicolau permettait de traverser le quartier. Les travaux permettront de créer de nouveaux axes : la rue Volta à la Seine ainsi que l'Allée de Seine, la rue des Frères Lumières, la rue des Quinconces, le Mail Finot et enfin la rue des Villas.

La place du vélo en ville est intégrée au projet et la participation citoyenne interrogera également sur les équipements nécessaires pour les vélos lors des prochains ateliers.

Les grands espaces publics

Romuald LEGAND entre ensuite dans le détail du Mail Finot. Il est le prolongement de l'actuel Boulevard Finot et offrira un accès direct aux berges de Seine et à la future gare Pleyel du Grand Paris Express. Cet axe débouchera sur un espace piéton surplombant les côteaux de Saint-Ouen-sur-Seine. La place Ampère sera à la jonction du Mail Finot et elle offrira des activités en rez-de-chaussée et en terrasse. Elle aura la particularité d'offrir un espace de promenade piéton, avec une forte présence du végétal et de relier la rue Saint-Denis.

Le Mail Finot est un secteur majeur du futur quartier. Large de 20 mètres environ à la jonction de la place Ampère, il s'évase en rejoignant les côteaux pour atteindre une largeur de 40 mètres. Il sera dédié uniquement aux piétons et aux mobilités douces. Cet espace sera fortement végétalisé pour favoriser le développement de la biodiversité. La pente du Mail, constituée de rampes, sera adoucie pour rejoindre facilement les berges de Seine. Le mail Finot sera complété de terrasses à chaque niveau pour rendre le cheminement plus agréable et inciter à la contemplation.

Les côteaux offriront un espace public constitué d'une terrasse de 850m² en pierre naturelle pour créer un promontoire sur les berges de Seine. La différence de niveau sera d'environ 12 mètres de haut afin de surplomber la Seine.

Les principes d'aménagement et de végétalisation de l'espace s'articulent sur plusieurs niveaux : les sols, les strates basses et hautes et enfin la géométrie.

Les berges de Seine sont actuellement très peu accessibles depuis le quartier, le projet permettra de modifier le rapport à la Seine. La RD1 aujourd'hui est un axe routier avec un trafic important. Les usages piétons sont difficilement utilisables. La SOLIDEO et les collectivités souhaitent requalifier cet espace afin de créer des pistes cyclables pour offrir un confort de déplacement cycliste et piéton. Un cheminement piéton le long de la Seine viendra en complément.

Temps d'échanges

Question 1 : La rue Nicolau est-elle définitivement supprimée ?

Romuald LEGAND indique que cette rue est définitivement supprimée aujourd'hui et pour la durée des travaux. A terme, elle sera remplacée par la rue des Quinconces, qui sera le pendant de la rue Nicolau et qui sera déportée le long de la Cité du cinéma. La connexion entre la RD1 et la rue Saint-Denis qui aujourd'hui a été condamnée pour la mise en œuvre des chantiers sera rétablie à l'horizon des Jeux et fonctionnelle.

Henri SPECHT ajoute que la SOLIDEO travaille sur la rue des Quinconces et celle des Frères Lumière, longeant la Cité du Cinéma, pour faire le lien entre la rue Saint-Denis et la RD1.

Question 2 : L'Île-Saint-Denis fait partie du projet mais n'a pas été évoquée durant cette rencontre. Qu'en est-il ?

Henri SPECHT précise que le Village des athlètes est composée de deux ZAC. La première est la ZAC Village Olympique et Paralympique et s'étend sur les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, dont la SOLIDEO est maître d'ouvrage. La seconde est la ZAC de l'Ecoquartier Fluvial qui a été incluse dans le projet du Village des athlètes, sous la maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune Développement. L'Ecoquartier fluvial n'est pas donc sous la maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO, c'est pourquoi le projet n'est pas présenté ce soir.

Question 3 : Prévoyez-vous d'utiliser le Mail Finot comme un espace de spectacles et d'événements en plein air ?

Romuald LEGAND indique que cette rencontre permet de présenter les différents espaces publics et que la conception de cet espace sera l'objet de l'atelier 2 portant sur le Mail Finot. La SOLIDEO rappelle aux participants qu'ils seront conviés à ce futur atelier. La SOLIDEO retient cette proposition pour alimenter les échanges lors de l'atelier 2.

Question 4 : Une seconde tour sera construite à côté de la Tour Pleyel. A quoi servira-t-elle ?

Henri SPECHT confirme qu'il existe un projet nommé « Lumières Pleyel », porté par le territoire mais la SOLIDEO n'est pas maître d'ouvrage.

Question 5 : Que deviendront les vignes présentes sur les côteaux du Vieux Saint-Ouen ?

Henri SPECHT indique que la terrasse existante devant l'église du Vieux Saint-Ouen sera prolongée vers la terrasse des côteaux du Village des athlètes. Les côteaux seront revégétalisés pour offrir une vue sur la Seine et mettre en avant les vignes existantes.

Question 6 : Une réflexion autour des pistes cyclables le long des berges de Seine est-elle prévue ?

Romuald LEGAND indique que la requalification de la RD1 est un travail mené par la SOLIDEO et les collectivités. Actuellement la place de la voiture est majeure sur cet axe, la SOLIDEO a pour ambition de supprimer une voie de circulation au profit d'une piste cyclable. Le Département mène en parallèle des études entre le pont de Saint-Ouen et l'Avenue de la Libération.

Henri SPECHT ajoute qu'une trame de pistes cyclables au cœur du Village des athlètes complètera la piste cyclable des berges de Seine. La question de la qualité du mobilier urbain sera traitée.

Kristen LECORGNE précise que toutes les contributions citoyennes autour des pistes cyclables et des équipements publics dédiés aux vélos seront les bienvenues lors de cette phase de participation citoyenne.

Question 7 : L'allée de Seine bi-directionnelle présentée sera-t-elle uniquement dédiée aux mobilités douces ?

Romuald LEGAND confirme que l'allée de Seine sera pacifiée et réservée aux mobilités douces.

Question 8 : Comment la SOLIDEO intègre les déplacements des personnes à mobilité réduite et malvoyante ? Des signes visuels seront-ils mis en place pour guider ces personnes dans leurs déplacements ?

Romuald LEGAND indique que les perspectives présentées au début de cette rencontre ne sont pas représentatives du rendu final des espaces publics. Au sein de la SOLIDEO, un expert de l'accessibilité universelle est en charge de cette réflexion afin de permettre à tous de se déplacer aisément dans le futur quartier. Un groupe de travail avec des associations représentantes de personnes déficientes visuelles et moteurs a été constitué.

Question 9 : Lors de quelle réunion seront évoqués les équipements publics du quartier ?

Kristen LECORGNE indique qu'un temps d'échange est prévu au second semestre de l'année 2021 sur les activités en rez-de-chaussée.

Question 10 : Prévoyez-vous des ateliers de travail avec les associations de cyclistes du territoire ?

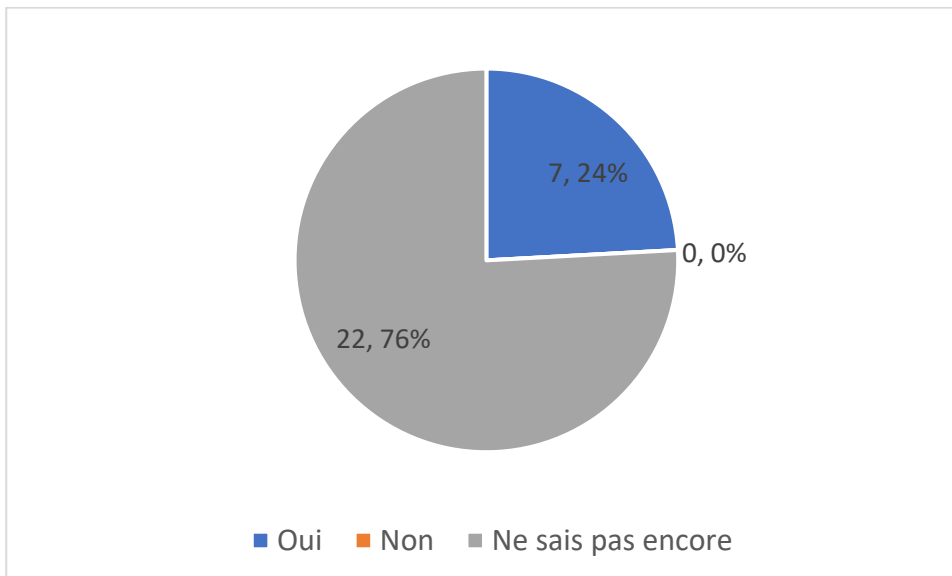
Kristen LECORGNE précise qu'une rencontre était prévue en 2020 mais n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. La SOLIDEO a pour objectif de planifier cette rencontre en 2021.

Plusieurs activités Beekast sont proposées.

Que reprenez-vous de cette rencontre ?



Serez-vous des nôtres lors des prochains ateliers ?



Sur quel thème souhaitez-vous échanger lors des prochains ateliers ?

	Propositions	Taux de réponse
1	Mobilités	75 % (3 réponses)
2	Culture	25 % (1 réponse)
3	Sport	0 % (0 réponse)
4	Nature / Environnement	50 % (2 réponses)
5	Numérique	0 % (0 réponse)
6	Détente	0 % (0 réponse)

Souhaiteriez-vous peut-être aborder une autre thématique ?

1	Non
2	L'accessibilité
3	non
4	Non

Kristen LECORGNE conclut la rencontre en indiquant que toutes les informations relatives aux prochains ateliers sont disponibles sur le site internet <https://projets.ouvrages-olympiques.fr>
L'ouverture des inscriptions sera annoncée par mail aux participants.